

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 24 JUIN 2010

Avant de débiter le conseil, Alain Roger, au nom de son groupe d'opposition, demande au Maire de Passy de pouvoir inscrire à l'ordre du jour une délibération pour que le conseil municipal se prononce à nouveau sur son soutien à la candidature d'Annecy 2018. Alain Roger rappelle notamment que le Maire avait indiqué lors du dernier conseil municipal qu'il n'était pas opposé à une démarche de cette nature.

Gilles Petit-Jean Genaz confirme, mais le Maire indique que de nouveaux éléments importants sont intervenus deux jours auparavant avec l'avertissement lancé par le CIO à l'encontre de la candidature d'Annecy et qui porte en particulier sur les sites envisagés. Le CIO a toutefois retenu Annecy comme ville candidate mais il est désormais clairement question d'un recentrage autour de deux pôles. Le comité d'organisation devrait rapidement faire connaître sa position, probablement en juillet. En raison de l'évolution du dossier, le Maire rejette donc la demande.

Alain Roger demande une suspension de séance et quitte la salle avec les quatre autres conseillers présents qui l'accompagnent.

De retour dans la salle, l' élu déplore une absence de démocratie sur le sujet alors que le conseil pouvait en débattre préalablement. Alain Roger annonce que son groupe se retire de la séance.

Le Maire de Passy regrette cette attitude, se dit toujours ouvert au dialogue, qu'il n'y a pas urgence à remettre cette question à l'ordre du jour et qu'en raison des éléments nouveaux de la candidature, il maintient sa position.

Michel Duby intervient pour dire qu'il reste pour sa part dans la salle avec Myriam Saler, déplore la politique de la chaise vide, tout en reconnaissant qu'il y a déjà eu des espaces qui auraient permis de s'exprimer sur le sujet.

La séance se poursuit.

### **1/ Compte Administratif 2009 du Budget Principal**

Le conseil municipal arrête le compte administratif 2009 du Budget Principal.

### **2/ Compte Administratif 2009 du Budget Annexe « les Pouretelles »**

Le conseil municipal arrête le compte administratif 2009 du Budget Annexe « les Pouretelles »

### **3/ Compte Administratif 2009 du Budget Annexe « Forêts »**

Le conseil municipal arrête le compte administratif 2009 du Budget Annexe « Forêts »

#### **4/ Compte Administratif 2009 du Budget Annexe « Carrières »**

Le conseil municipal arrête le compte administratif 2009 du Budget annexe « Carrières »

#### **5/ Compte Administratif 2009 du Budget Annexe « Plaine-Joux »**

Le conseil municipal arrête le compte administratif 2009 du Budget Annexe « Plaine-Joux »

#### **6/ Compte Administratif 2009 du Budget Annexe « Base de Loisirs des Iles »**

Le conseil municipal arrête le compte administratif 2009 du Budget Annexe « Base de Loisirs des Iles »

#### **7/ Compte Administratif 2009 du Budget Annexe « Eau »**

Le conseil municipal arrête le compte administratif 2009 du Budget Annexe « Eau »

#### **8/ Compte Administratif 2009 du Budget Annexe « Assainissement »**

Le conseil municipal arrête le compte administratif 2009 du Budget Annexe « Assainissement »

#### **9/ Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2009 - Budget Principal et Budgets Annexes**

Le conseil municipal après s'être fait présenter les comptes administratifs et les comptes de gestion de l'exercice 2009 tenus par Monsieur Hegi pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 juillet 2009 et par Monsieur Sacchetti pour la période du 1<sup>er</sup> août au 31 décembre 2009, comptables publics de la Commune de Passy,

- arrête le compte de gestion 2009
  - du Budget Principal
  - des Budgets Annexes : les Pouretelles, Forêts, Carrières, Plaine-Joux, Base de Loisirs des Iles, Eau, Assainissement

#### **10/ Compte Administratif 2009 - affectation du résultat du Budget Principal**

Décision d'affecter à la section d'Investissement	:	1.346.689,53 €
et de reprendre en Fonctionnement 2010	:	646.744,20 €
		<hr/>
		1.993.433,73 €

**11 / Compte Administratif 2009 - affectation du résultat du Budget Annexe  
«Plaine-Joux»**

Décision d'affecter à la section d'Investissement :	0 €
et de reprendre en Fonctionnement 2010 :	<u>5.045,66 €</u>
	5.045,66 €

**12 / Compte Administratif 2009 - affectation du résultat du Budget Annexe  
« Base de Loisirs »**

Décision d'affecter à la section d'Investissement :	0,00 €
et de reprendre en Fonctionnement 2010 :	<u>87.780,96 €</u>
	87.780,96 €

**13/ Compte Administratif 2009 - affectation du résultat du Budget Annexe  
« Eau »**

Décision d'affecter à la section d'Investissement :	112.654,08 €
Décision de reprendre en Fonctionnement 2010 :	<u>135.437,75 €</u>
	248.091,83 €

**14/ Compte Administratif 2009 - affectation du résultat du Budget Annexe  
« Assainissement »**

Décision d'affecter à la section d'Investissement :	40.286,28 €
Décision de reprendre en Fonctionnement 2010 :	35.085,09 €
	<u>75.371,37 €</u>

**15/ Adéquation emplois / cadres d'emplois**

Approbation du conseil municipal, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, pour

La suppression d'un poste « *d'agent des services techniques* » créé par délibération n° 23 du 28 juin 2000,

La suppression d'un poste de « *technicien supérieur chef* » créé par délibérations n° 5 du 31 mars 2005

et

La création d'un emploi « *d'agent d'entretien des espaces verts* » ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques.

La création d'un emploi « *de directeur des services techniques* » ouvert au cadre d'emplois des techniciens ou ingénieurs

## **16/ Extension au cadre d'emplois des agents de maîtrise de l'emploi de fontainier**

Approbation du conseil municipal pour l'extension du métier de fontainier au cadre d'emplois des agents de maîtrise, si encadrement. Ce métier sera ouvert aux cadres d'emplois des agents de maîtrise et adjoints techniques.

## **17/ Création d'un emploi d'assistant informatique**

Approbation de la création d'un emploi d'assistant informatique, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

## **18/ Création d'un emploi d'agent d'accueil**

Approbation de la création d'un emploi d'agent d'accueil, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.

## **19/ Modification du règlement intérieur des centres de loisirs et accueils périscolaires « Graine de malice » situé au Plateau d'Assy, « Touchatout »**

Le conseil municipal adopte le règlement intérieur des centres de loisirs et garderies périscolaires "Graine de Malice" du Plateau d'Assy et "Touchatou" de Chedde, à effet au 1er septembre 2010, avec les modifications suivantes :

ART. 4 : les enfants admis en accueil périscolaire et centre de loisirs sont en priorité :

- les enfants fréquentant les écoles du Plateau d'Assy pour la structure « Graines de Malice », située 112 rue des Grands Bois au Plateau d'Assy,
- les enfants fréquentant les écoles de Chedde-le-Haut, Chedde-Centre, Chedde Jonction, Passy Chef-lieu, l'Abbaye et Marlioz pour la structure « Touchatout » située 139 Grande Rue S. Allende à Passy,
- les enfants dont les deux parents ou le parent (famille monoparentale) travaillent,
- les enfants qui fréquentent de manière régulière le service.

ART. 8 : dernier alinéa

« Ils ne pourront quitter la structure qu'à partir de 11 h 30 ou 13 h 00 ou de 16 h 30, ceci afin de préserver le bon déroulement des activités à l'extérieur (visites, pique-niques, etc...).

ART. 9 : « le dossier d'inscription comprendra les photocopies des documents suivants : »

A rajouter à la liste existante :

- Livret de famille
- Jugement de garde ou de résidence en cas de divorce, séparation ou placement
- Certificats de vaccination (ou copie de la page du carnet de santé comportant les informations relatives aux vaccinations)

## **20/ Cession gratuite de terrain au profit de la Commune - voies communales "rue des Prés Moulins" et "rue des Prés Caton" (permis de construire n° 74 208 07 1008)**

Le permis de construire délivré à la Société Civile Immobilière "les Oliviers" représentée par Monsieur Tony Plutino le 13 mars 2007 prévoit une cession gratuite au profit de la Commune en vue du réaménagement du carrefour des voies communales : « rue des Prés Moulins » et « rue des Prés Caton ».

Les travaux d'amélioration du carrefour entre la rue des Prés Moulins et la rue des Prés Caton étant programmés, approbation de la cession gratuite des parcelles section ZD n° 103 et 104 d'une contenance respective de 0a77 et 0a16 soit un total de 0a93 au profit de la commune.

## **21/ Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable sur les parcelles cadastrées section D n° 2131 appartenant à la commune - 300 avenue du Coteau**

La commune est propriétaire de l'immeuble cadastre section D n° 2131 sis 300, avenue du Coteau, lequel abrite les locaux de la gendarmerie.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à déposer une déclaration préalable sur la parcelle cadastrée section D n° 2131 en vue de réaliser des travaux de modification de l'aspect extérieur du bâtiment, notamment la modification des volets.

## **22/ Régularisation foncière rue de Charbonnière**

A l'occasion de travaux de mise en souterrain des réseaux électriques, eau et mise en séparatif des eaux usées, rue de Charbonnière, la Commune s'est rendue compte qu'une partie de la route appartenait à Mme Bouillet Monique épouse Fadda.

Le conseil municipal approuve l'achat de cette parcelle (J 253 d'une surface de 103 m<sup>2</sup>), pour un montant de 150 € permettant de régulariser l'emprise existante.

## **23/ Acquisition d'une parcelle à l'Etat**

Dans le cadre de la réalisation du rond-point devant permettre notamment de desservir la future implantation de Quechua, des négociations sont intervenues avec France Domaine pour acquérir une partie de parcelle appartenant à l'Etat et nécessaire à l'implantation de cet ouvrage.

La Commune disposant d'un droit de priorité (notifié par France Domaine), le conseil municipal approuve l'achat de la parcelle ZI 151 pour une surface de 488 m<sup>2</sup>, au prix de 10.000 €

## **24/ Rapport annuel sur la qualité et le prix du service de l'eau et de l'assainissement (année 2009)**

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel sur la qualité et le prix du service de l'eau et de l'assainissement, pour l'année 2009.

## **25/ Rapport annuel sur le service public d'élimination des déchets par la Commune de Passy (année 2009)**

Le conseil municipal prend acte du rapport annuel sur le service public d'élimination des déchets par la Commune de Passy, pour l'année 2009.

## **26/ Travaux d'éclairage public Commune de Passy - approbation du marché à bon de commande**

Le marché à bon de commande d'éclairage public conclu en 2007 est arrivé à son terme. Par conséquent, une nouvelle consultation en procédure adaptée a été lancée pour la réalisation des travaux d'éclairage public.

Ce marché sera conclu pour une période de 12 mois renouvelable 3 fois, soit une durée totale de 48 mois.

Les montants minimum et maximum des commandes sont les suivants :

Montant minimum : 30 000 €HT ;

Montant maximum : 150 000 €HT ;

Ces montants s'entendent pour la durée initiale du marché et chaque période de reconduction.

Après analyse des offres, le pouvoir adjudicateur émet un avis favorable pour l'attribution du marché à l'entreprise GRAMARI qui présentait l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères cités ci-dessus.

## **27 / Convention Pass'Montagne / été 2010**

Afin d'offrir aux résidents et vacanciers de leurs territoires respectifs un véritable produit loisirs pour la saison d'été, les communes, les offices de tourisme et différents prestataires des villes de Combloux, Cordon, Passy et Sallanches se sont réunis et ont décidé d'offrir une multiplicité d'activités sur un même support, le « Pass'Montagne ».

La gestion du « Pass'Montagne » est assurée par la SEM du Jaillet, créatrice de cette carte en 2009, et les offices de tourisme des quatre communes en assurent la promotion.

Il est précisé que les titulaires du « Pass'Montagne » bénéficient en plus des activités proposées, de remises ou cadeaux dans certains commerces et restaurants.

Approbation de la convention « Pass'Montagne ».

## **28 / Bail commercial consenti à la Poste, établissement public national pour le bureau de poste de Chedde**

Approbation du bail commercial consenti à la Poste, établissement public national, concernant le bureau de poste de Chedde.

Ce dernier est établi pour une durée de 9 ans, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 jusqu'au 30 juin 2019.

Le loyer annuel s'élève à 5 000 €, hors charges. Il sera révisé chaque année sur la base de l'indice du coût de la construction.

# COMMUNICATIONS

## Décisions du Maire

- 13/10 Mise à disposition d'une salle communale au cinéma du Plateau d'Assy**  
L'EPDA de prévention spécialisée dans le cadre de sa mission intervient sur le site de Passy et plus particulièrement sur le Plateau d'Assy, il a été décidé de mettre à leur disposition une salle communale au cinéma au Plateau d'Assy.  
Mise à disposition à titre gracieux  
Période : 9 mars au 30 juin 2010
- 43/10 Aménagement du parking des centres sportifs et culturels : lot 1 terrassement voirie bordure**  
Un appel public à la concurrence est paru le 17 mai 2010 dans le Dauphiné Libéré dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de travaux « aménagement du parking des centres sportifs et culturels : lot 1 terrassement, voirie, bordures ».  
L'entreprise MARIAZ Frères 74700 Domancy a été retenue, pour un montant de 14 931,80 € HT
- 44/10 Aménagement du parking des centres sportifs et culturels : lot 2 revêtement**  
Un appel public à la concurrence est paru le 17 mai 2010 dans le Dauphiné Libéré dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de travaux « aménagement du parking des centres sportifs et culturels : lot 2 revêtement »  
L'entreprise COLAS Rhône Alpes Auvergne 74130 Bonneville a été retenue pour un montant de 15 992 € HT.
- 45/10 Aménagement du parking des centres sportifs et culturels : lot 3 réseau éclairage public**  
Un appel public à la concurrence est paru le 17 mai 2010 dans le Dauphiné Libéré, dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de travaux « aménagement du parking des centres sportifs et culturels : lot 3 réseau éclairage public »
- 46/10 Signature d'un contrat de ligne de trésorerie**  
La délibération du 7 avril 2008 donne délégation à Monsieur le Maire pour réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 4 500 000 € (quatre millions cinq cent mille euros), afin de parer à d'éventuels problèmes de trésorerie.  
La société Caisse d'Epargne Rhône Alpes a été retenue pour exécuter ledit contrat n° 96-10-382-144.  
Les principales caractéristiques du contrat sont les suivantes :  
Montant de la commission due : 1 200 €  
Index monétaire de la couverture de crédit : EONIA  
Intérêts dus majorés d'une marge de 0,65  
Intérêts calculés mensuellement et payables mensuellement.
- 47/10 Calibrage voirie et aménagement de trottoir rue de la Pérouse – lot 1 génie civil**  
Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 30 avril 2010 dans le Dauphiné Libéré, dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de travaux « calibrage voirie et aménagement de trottoir rue de la Pérouse, lot 1 génie civil ».  
L'entreprise Benedetti 74190 Passy a été retenue pour un montant de 63 258,85 € H.T.
- 48/10 Calibrage voirie et aménagement de trottoir rue de la Pérouse – lot 2 revêtement**  
Un avis d'appel public à la concurrence est paru le 30 avril 2010 dans le Dauphiné Libéré, dans le cadre d'une procédure adaptée, et mis en ligne sur « mp74.fr » pour le marché de travaux « calibrage voirie et aménagement de trottoir rue de la Pérouse, lot 2 revêtement »  
La société EIFFAGE Travaux Publics 74805 La Roche sur Foron a été retenue pour un montant de 91 118 € H.T.

- 51/10 Tarifs de l'accueil péri-scolaire, pour la période scolaire 2010-2011**  
Actualisation des tarifs de l'accueil périscolaire « Graines de Malice » du Plateau d'Assy et « Touchatout » de Chedde, pour la période scolaire 2010/2011.  
Date d'effet : 1<sup>er</sup> septembre 2010.
- 52/10 Tarifs de l'accueil en Centre de Loisirs, pour la période scolaire 2010-2011**  
Actualisation des tarifs de l'accueil en Centre de Loisirs « Graine de Malice » du Plateau d'Assy et « Touchatout » de Chedde, pour la période scolaire 2010/2011.  
Date d'effet : 1<sup>er</sup> septembre 2010
- 53/10 Tarifs des services de restauration scolaire de la commune de Passy / année 2010-2011**  
Actualisation des tarifs pour la restauration scolaire de Passy (Chedde Jonction, Chef Lieu, Marlioz et l'Abbaye) pour la période scolaire 2010/2011.
- 54/10 Tarifs communaux - parkings de la plage et des Granges (Base de Loisirs des Iles de Passy) saison d'été 2010 / annule et remplace la décision n° 37/2010**  
Les tarifs sont fixés pour la période du samedi 3 juillet 2010 au samedi 28 août 2010 (et non le 27 août comme indiqué dans la décision n° 37/2010)
- 55/10 Tarifs communaux - parkings de la plage et des Granges de la Base de Loisirs des Iles - saison d'été 2010 (annule et remplace la décision n° 37/2010)**  
Contrat de maintenance passé avec la société SAS Quantum Système pour la borne « flot bleu » situé à la station de Plaine-Joux.  
Montant de la prestation : 640 € H.T., révisable chaque année sur la base de l'indice INSEE du coût des loyers.